

La Sentinelle

et **Le Courrier Jurassien** réunis

Journal économique et social

Organe du parti ouvrier suisse.

PARAISSANT À LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

XIII^me Année de LA SENTINELLE

VII^me Année du COURRIER JURASSIEN

ABONNEMENTS:

Un an: Fr. 5 Six mois: Fr. 2.50
Trois mois: Fr. 1.25

Administration:

C. NAINÉ, Rue de la Serre 35 a
La Chaux-de-Fonds

ANNONCES: 10 cent. la ligne ou son espace

Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces au-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois

Demandez à vos épiciers la chicorée **Moka des familles** la seule garantie pure racine de chicorée **E. Nicollet & Cie, fabricants, à Genève**

Maisons recommandées

S. BRUNSCHWYLER, Serre 40

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et Réchauds en magasin.
Devis gratuit sur demande

Serre 35 a **Cercle Ouvrier** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix

Excellents Vins

Bière de la Brasserie Utrich

Téléphone

Téléphone

Jean WEBER, 4, Rue Fritz Courvoisier, 4

LA CHAUX-DE-FONDS
Denrées coloniales, Vins & Liqueurs, Farines
Sons & Avoines, gros & détail

LEHMANN Frères, VOITURIERS

Rue Léopold-Robert 11 a

Lainages **Au Gagne Petit** Soirées

6, Rue du Stand, **E. MEYER & C^{ie}**, Rue du Stand, 6
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Sons, Avoines. Mercerie, Laines et Cotons.

JULES VERTHIER Rue Neuve 10
Grand choix de
CHAPELLERIE en tous genres. — Toujours grand assortiment de **CRAVATES**.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile

Atelier spécial pour Vêtements sur mesure

Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants
Rue Léopold-Robert 40, Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète **ULRICH Frères**
Bière, façon *Munich Pilsen*, en fûts et en bouteilles.

Grand Bazar du PANIER FLEURI

Spécialité d'Articles mortuaires en tous genres

Pharmacie Centrale

Charles Béguin Rue Léopold-Robert, 16
LA CHAUX-DE-FONDS
Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités — Eaux minérales. — Articles de pansements.

Cartes du parti. Nous rappelons à tous les socialistes de la Chaux-de-Fonds qu'en application du nouveau règlement et pour la bonne organisation du parti il serait bon qu'ils se fissent inscrire le plus nombreux possible sur le registre des membres du parti. Cette inscription donne droit à la carte du parti moyennant paiement d'une cotisation annuelle d'un franc.

La Commission politique.

Programme socialiste

(Suite)

Pour une subvention aux caisses de chômage il faut de l'argent, dit-on! Sans doute, il en faut même beaucoup, mais qu'au fédéral on réduise, en attendant de le supprimer, le budget militaire! Qu'on institue, au cantonal, un impôt sur les successions directes, qu'on taxe, en outre,

toutes les manifestations de luxe, hôtels privés, châteaux et villas somptueux, qu'on impose fortement les vins classés, les liqueurs fines, la parfumerie, etc. Rien que par ces moyens on trouvera les sommes nécessaires non seulement à subventionner les caisses de chômage, mais encore des ressources considérables pour d'autres œuvres d'utilité publique. Réclamons, ouvriers, ces subventions en faveur des sans travail. On va accorder une subvention fédérale aux écoles primaires.

C'est très bien, mais demandons en même temps une subvention fédérale pour nos caisses de chômage. Le pain du corps est encore plus nécessaire que le pain de l'intelligence. A quoi sert l'instruction s'il faut mourir de faim à la sortie de l'école? Puis, demandons au Grand Conseil d'allouer une somme annuelle à nos syndicats, pour leur aider à prévenir les effets désastreux du chômage. Si nos législateurs sont justes et droits, ils ne refuseront pas aux ouvriers de l'industrie, ce qu'ils ont jusqu'ici accordé aux propriétaires de champs et de vignes. Enfin, que les communes elles-mêmes soient invitées à faire leur part dans cette tâche de prévoyance sociale de plus en plus urgente, en présence de la concurrence grandissante et des crises sans cesse renaissantes.

Après ces deux revendications: *Caisse de retraite pour la vieillesse, et subventionnement fédéral, cantonal et communal des caisses de chômage*, nous voudrions voir inscrire, en lettres de feu, dans notre programme socialiste ce principe si méconnu et dont l'application aurait un effet prodigieux: *A travail égal, salaire égal.*

L'égalité de salaire, à travail égal pour les deux sexes serait à la fois un acte de justice et une réforme dont les résultats économiques et moraux seraient des plus bienfaisants.

L'égalité des salaires, à travail égal serait un acte de justice, il n'y a aucune bonne raison qui puisse être opposée à ce principe. On ne doit pas s'occuper de savoir si les besoins de la femme sont moins grands que ceux de l'homme, on ne doit pas dire le mari a la charge de la famille et pas la femme, sinon on applique la loi d'airain et on la renforce encore à l'égard du sexe faible. En outre, si on tient ce raisonnement que la femme peut être payée moins que l'homme il faut alors, pour être logique distribuer à la femme riche, à la femme propriétaire, un intérêt, un fermage, un loyer plus bas que ceux qu'on accorde à l'homme!

Au point de vue économique l'égalité des salaires à travail égal aurait pour résultat immédiat de diminuer le chômage en restreignant le nombre des ouvrières et en assurant du travail complémentaires aux ouvriers. Au point de vue moral, l'égalité des salaires aurait un effet très grand, en rendant la femme l'égal de l'homme, en lui assurant un salaire qui lui permettrait d'éviter « la prostitution pour le pain », en rendant aux foyers ouvriers l'épouse et la mère!

Remarquons bien, avec J. Guesde et Lafarque, qu'il ne s'agit pas de demander la mise en interdit de la femme, au point de vue industriel, pas plus que nous ne demandons la mise hors de la frontière des ouvriers étrangers. Ce que nous voulons, c'est que payée à l'égal de l'homme, la femme ne fasse plus à l'homme une concurrence terrible, comme cela arrive actuellement où la fille fait concurrence à son père, la sœur à son frère, la femme à son mari, la mère à son fils. Du travail pour la femme il y en aura toujours mais il est souverainement injuste

de payer au sexe faible moins qu'au sexe fort un travail identique.

Pension pour la vieillesse, subventions en vue du chômage, égalité de salaires à travail égal, pour les deux sexes, telles sont trois revendications légitimes, urgentes, applicables dans notre canton, réalisables dès qu'on voudra bien s'en occuper sérieusement.

(A suivre).

SPES.

La réorganisation de la Fédération Suisse des syndicats professionnels

La Fédération Suisse des syndicats professionnels traverse une crise douloureuse. Le Congrès de Berne, cette année, a eu à s'occuper de la question de sa réorganisation. Mais les esprits étaient mal préparés et le problème n'a pu être discuté à fond. La décision prise par le Congrès n'a pas été acceptée par le vote dans les sections; de là des amertumes, des démissions même.

Il est vrai de dire que ce qui se passe est en corrélation étroite avec la crise que nous traversons. Si auparavant, alors que les affaires allaient bien, on n'a pas eu à enregistrer des succès syndicalistes, actuellement, à cause de la crise, il est des associations qui vivent en pleine inactivité. C'est ce qui explique aussi l'aigreur que l'on met à la discussion de toutes ces questions d'organisation. Ce qui manque, c'est l'esprit d'entente et il est navrant d'ouïr des déclarations comme celle-ci: « Si mon idée n'aboutit point, je me retire. » La solidarité la plus étroite de toutes les forces professionnelles est d'une telle nécessité — car nos adversaires sont sérieusement unis — qu'à tout prix il faut que toutes les associations marchent coude à coude. Il faut que l'entente existe. C'est par de mutuelles concessions qu'on arrivera au but, en se souvenant que Rome n'a pas été bâtie en un jour.

C'est pour aboutir à cette entente que je publie ces articles. Ils analyseront objectivement les divers points qui ont donné lieu à controverse et ils essayeront aussi de trouver la bonne voie. Je ne demande pas qu'on accepte mes idées telles quelles, mais qu'on les examine. Dans ces discussions d'organisation, ce qu'il faut éviter avant tout, c'est l'incertitude et l'obscurité. C'est un danger pour les ententes futures, et je cherche à l'éviter, par la publication de mes articles.

Quant à celui qui viendra me dire: « En quoi cette question te regarde-t-elle? je répondrai: « Il y a 35 ans déjà, j'entendais les premiers vagissements de l'organisation professionnelle au berceau. J'ai moi-même fondé toute une série de syndicats; j'ai vu l'organisation professionnelle ailleurs qu'ici; je la connais donc théoriquement et pratiquement et c'est ce qui me permet de pouvoir donner quelques conseils. Et puis, quand un bateau va sombrer, on ne demande pas aux voyageurs d'où ils viennent, mais bien qu'ils fassent tout leur devoir pour échapper au désastre. Et c'est ce que je fais ici, d'accord avec le Comité directeur de la Fédération ouvrière Suisse et le Comité central de la Fédération Suisse des syndicats professionnels.

Zurich, Août 1902.

Hermann GREULICH.
Secrétaire ouvrier Suisse.

1. L'assurance contre la grève

La question la plus importante, celle qui est à la base même de la réorganisation est celle-ci. Faut-il qu'à l'avenir la F. S. S. P. ait encore une caisse de réserve pour les grèves, ou faut-il que ce soient les associations qui assurent ce service. Avant de répondre, jetons un rapide coup d'œil sur le passé.

À la fin de l'année 1886, la Fédération comptait environ 2000 membres, payant une cotisation de fr. 0,20 par trimestre. Il n'était pas question d'un « fonds » à ce moment là. La grève des serruriers de Zurich, cette même année, précisa toutes les lacunes de cette organisation. Il n'y avait ni discipline, ni organes de discussion, ni caisse. C'est alors que se forma en octobre 1886 la Caisse de réserve qui comprenait la F. S. S. P., la Société du Grutli, et un Comité d'action auquel firent adhésion les groupes du Parti socialiste suisse, les socialistes allemands et les sociétés ouvrières allemandes.

La caisse devait recevoir une somme unique de 2000 fr., versée par le Grutli, et des cotisations annuelles minimum de 1000 fr. pour le Grutli, de 800 fr. au moins pour le Comité d'action et de 400 fr. au

Ouvriers, si vous voulez de bonnes chaussures adressez-vous chez Mme Yve BAUMANN, Balance 4.

moins aussi, de la F. S. S. P. Le Comité directeur composé de neuf membres, devait prendre en main la direction des tractations et conciliations et décider quand une grève devait commencer et quand elle devait finir. Pendant un certain temps cette organisation rendit des services, si bien qu'à la fin de 1889 le Typographenbund se fit recevoir. Mais elle montra bientôt son insuffisance. La discipline se détendit; le Comité ne pouvait empêcher que des grèves n'éclatent, si bien qu'il fallait continuellement recourir à des souscriptions. Le Crutli fut dans l'impossibilité de verser ce qu'il avait promis et l'organisation du Comité se disloqua.

Pendant ce temps le nombre des membres de la F. S. S. P. avait monté à 4000. Au Congrès d'Ollten, à Pâques 1890, une révision des statuts fut discutée, qui la chargeait de la reprise complète des fonctions de la caisse de réserve. Cette révision fut examinée par une grande Commission; son œuvre fut discutée par une assemblée de délégués à Zurich (25 janvier 1901) et acceptée, ainsi qu'en votation populaire. La cotisation fut fixée à fr. 0,20 par membre et par mois; chaque trimestre, sur les fr. 0,60 versés, 0,50 devaient aller à la caisse de réserve qui ne devait intervenir dans les grèves que lorsqu'elle aurait un fonds de fr. 15,000. Du jour où ce fonds tombait au dessous de fr. 5000 elle n'avait plus à venir en aide aux grévistes, quels qu'ils fussent.

On sait qu'à un moment donné cette caisse possédait jusqu'à fr. 30,000 (en 1894), mais que cette somme fut dépensée la même année et que le Comité s'endetta, malgré des souscriptions qui avaient atteint le joli chiffre de fr. 60,000. La révision de 1896 ne changea pas grand chose; la part pour l'administration fut portée à fr. 0,12 par membre. Quant à la limite inférieure des sommes qu'on devait avoir en caisse avant de faire grève, elle fut supprimée. C'était la liberté de la grève.

En 1900, à Winthertour, l'opinion se fit jour qu'on ne pouvait continuer à vivre ainsi et on forma les trois classes d'assurance contre la grève: l'assurance entière, la demi-assurance et rien. De fortes organisations, comme celles des métallurgistes, déclaraient qu'il leur était impossible de pouvoir organiser avec leurs seules forces une caisse « d'association ». De là ce compromis des trois classes, qui ne devait être qu'une organisation temporaire. Déjà à ce moment là la proposition du Secrétariat ouvrier prévoyait l'indépendance des « associations ».

Aujourd'hui, il faut avouer nettement que l'assurance « générale » contre la grève a prouvé son inutilité. Depuis 1894, il n'a pas été possible de former un fonds sérieux. Le Comité fédéral et son secrétaire ont fait ce qu'ils ont pu pour éviter des grèves, par leur intervention; ils ont réussi dans un petit nombre de cas seulement. L'argent qu'on avait sous la main était tout juste suffisant pour les premiers besoins, si bien que même pour les toutes petites grèves, il fallait recourir aux souscriptions volontaires. La plupart du temps la caisse était vide.

Sans doute, toutes les grèves ont eu leur raison d'être. Mais cependant le sentiment de la responsabilité souffre à penser qu'on a une caisse générale, pour les grèves, sur laquelle on doit pouvoir compter, sans cependant que soit tiré au clair d'où vient l'argent. Et puis ces souscriptions auprès de la classe ouvrière peuvent absolument avorter; c'est ce qui est arrivé de scandaleuse façon pour la grève d'Uzwyl. Est-ce que cela n'ouvrira point les yeux de ceux qui veulent maintenir, envers et contre tout, l'ancien système. Il faut que pareil état de choses disparaisse, si on ne veut pas faire de plus dures expériences encore, qui pourraient causer de graves nuisances à toute l'organisation professionnelle en général.

C'est pourquoi les organisations ont raison, qui veulent qu'on en finisse avec une caisse générale pour les grèves et qui demandent qu'on laisse aux organisations de métiers le soin de créer ces grandes caisses et qu'on leur abandonne en même temps la direction des petites grèves. A ce moment, les associations procéderont tout autrement que ce n'est le cas actuellement. En Allemagne, dont les syndicats ont un caractère nettement accusé d'organismes de combat, on examine bien la situation avant d'entreprendre une grève. Et personne ne pourra nier que cette tactique ait conduit les ouvriers à autant de victoires que celle employée chez nous. Au contraire, les associations allemandes ont des caisses riches et cela même leur a permis de fort bien aboutir dans des revendications de salaires. Sans doute, la réorganisation n'exclue pas les grandes collectes facultatives pour les grèves importantes. Mais ces collectes organisées par le Comité fédéral, ne doivent venir qu'en seconde ligne et après les efforts des associations. Dans ces cas, il faut que le Comité fédéral conserve les compétences qu'il a actuellement, mais il faut aussi qu'il s'en serve. Il faut qu'il puisse intervenir à temps, pour éviter les grèves que l'on sait être sans résultats. Il ne faut point que l'argent péniblement recueilli auprès des ouvriers soit employé à la légère alors qu'on ne présuppose ni victoire morale, ni gain matériel.

Quand les associations sauront qu'elles doivent compter sur elles-mêmes, il est certain qu'au bout de peu de temps elles auront organisé leurs finances de telle sorte que bientôt elles seront plus puissantes que jamais la caisse fédérale ne l'a été. L'expérience démontre que même de petites associations peuvent, de cette façon, rendre de grands services et augmenter sensiblement le nombre de leurs adhérents.

Là où des associations seront trop faibles pour créer elles-mêmes des caisses, elles se ligueraient avec d'autres groupements similaires, plus importants qu'eux, afin de pouvoir exister. Mais je reviendrai sur ce point.

Par conséquent la tendance qui veut enlever à la F. S. S. P. « l'assurance contre la grève » pour la remettre aux associations, a absolument sa raison d'être et c'est à elle qu'appartient l'avenir. Mais la votation dans les sections a montré que tout le monde ne voulait pas encore entrer à pleines voiles dans ce courant et c'est pourquoi il faut qu'une entente intervienne pour une période de transition. Il est, en effet, des associations qui veulent encore de la Caisse fédérale d'assurance contre la grève et qui n'ont pas foi en leur force propre pour créer elles-mêmes une

semblable institution. Et puis, vraiment, il y a des associations qui ne sont point encore capables d'une pareille œuvre. Il faut donc leur laisser le temps de se retourner et ne point les éliminer de parti pris. Leur nombre diminuera toujours plus, si bien que dans quelques années cette caisse générale aura vécu.

Quant à la période de transition on peut la comprendre ainsi: Deux classes seraient formées; la première comprendrait les organisations qui ont des caisses de grève autonomes et qui prendraient leur part des frais d'administration, d'agitation de la F.S.S.P.; la seconde paierait une certaine cotisation comme *fonds de grève* et se soumettrait dans tous les conflits aux décisions du Comité fédéral. Elles auraient à payer fr. 0,30 par membre et par mois, comme jusqu'à maintenant; vingt centimes iraient au fonds de grève et seraient administrés spécialement, afin qu'on sache bien exactement les armes dont on peut disposer au moment d'une lutte et qu'on puisse se préparer en conséquence. On ne pourra assurer une aide à des grévistes que quand on en aura bien les moyens sous la main. Si les moyens font défaut, le Comité fédéral ne saurait autoriser une grève.

Les associations de la première classe ne devraient point s'opposer à l'organisation d'une semblable période de transition. Elles devraient accorder quelque répit à l'organisation et penser qu'en cette question les meilleurs maîtres sont le temps et le bon exemple, qui feront bien aboutir les idées justes.

Et c'est pourquoi il faut que tous se tiennent au nom d'une sincère solidarité. L'union intime fait seule la vraie force.

Avant la bataille

La politique chôme au pays neuchâtelois. Les partis se taisent. L'heure est au silence!... Mais ce silence est intéressant comme le mur de Victor Hugo, derrière lequel il se passe quelque chose. Derrière ce silence, on prépare les élections d'automne.

Pour ce qu'elle a de charmes, nous laisserions bien chômer encore la politique, — la hideuse politique, comme dit le citoyen Biolley, — qui doit s'y connaître. Mais l'activité prodigieuse déployée par les camarades de Zurich, de Berne, de Bâle, de Genève et d'ailleurs nous oblige à ne pas demeurer en reste et à tenir ferme le drapeau du Peuple travailleur. Aussi bien le moment nous paraît-il venu de demander avec fermeté la réalisation de quelques-unes des réformes des plus urgentes inscrites dans notre programme.

Il se peut que les partis bourgeois n'aient pas intérêt à prendre position trop vite, et à sortir longtemps à l'avance leur bannière du fourreau. Nous comprenons fort bien les raisons qui les engagent à attendre la dernière heure. Ils ne sont pas prêts. Pour nous, notre stratégie coutumière ne nous oblige point à de pareils scrupules, et nous allons ouvrir sans plus tarder la discussion sur ces élections grosses d'imprévu, auxquelles tout le monde pense, et dont personne ne parle.

Nous connaissons assez nos forces. Il est plus intéressant pour nous de passer en revue celles des autres, — et c'est ce que nous allons faire.

Commençons d'abord par le gros bataillon, le parti radical, — la forrteresse! — comme dit la Liberté.

Ici, nous sommes obligés de reconnaître que le colonel David Perret est l'homme de la situation, l'arbitre, le « bour » comme on dirait au jass.

Ave César!...

Que fera César?... pardon, M. David Perret? Deux hypothèses se présente.

Ou bien le colonel rentrera, avec armes et bagages, dans le camp radical pur, où l'on sera tout heureux de le recevoir, évidemment!

Dans ce cas, M. Perret aura rendu un signalé service à la liste radicale en lui ralliant un certain nombre d'indépendants. Mais...

Mais lui-même, M. Perret, qu'y gagnerait-il?... Ou plutôt, comptons ce qu'il y perdrait, — ce qui est beaucoup plus simple!

Il y perdrait d'abord toutes les voix conservatrices et socialistes qui l'ont soutenu le 13 juin, et qui, cela va sans dire, ne voteraient pas la liste radicale.

Il y perdrait ensuite, dans le camp radical même, — les voix d'une grande partie des indépendants, à qui son attitude ne conviendrait guère.

Et il aurait en outre contre lui, — ceci est immanquable? — toutes les voix des Borellistes irréductibles, celles des francs-maçons, et celles des radicaux intransigeants qui lui gardent rancune de sa campagne dissidente.

Résumons: M. Perret perdrait toutes les voix des partis conservateur et socialiste dont il a bénéficié en juin, et il serait en infériorité sur ses collègues de la liste radicale de toutes les voix de radicaux indépendants désillusionnés, de francs-maçons, et de radicaux intransigeants que nous avons signalés ci-dessus.

De sorte que M. Perret pourrait bien, par ce très probable coup de Jarnac, passer en queue

de liste, et même... « être pomme avec le bour » C'est net comme une formule d'algèbre!

Nous en sommes toujours à la forrteresse... Quelle attitude le parti radical adoptera-t-il au sujet du sixième siège?

Ou bien, respectueux du principe de la représentation des minorités, il l'abandonnera à qui de droit. Dans ce cas, la lutte est close, et les épées rentrent au fourreau.

Ou bien il le disputera.

Dans ce cas, qui proposera-t-il?

Un conseiller d'Etat, sans doute... Mais lequel? M. Berthoud est aux Etats. M. Droz, est conservateur. Il est peu probable que MM. Soguel et Quartier-la-Tente, pour diverses raisons, soient mis sur les rangs. Reste M. Pettavel...

Alors, les radicaux proposeraient M. Pettavel... Nous leur en serions très reconnaissants, pour une foule de raisons!

Quant à la minorité libérale, elle a son siège. C'est son droit acquis et incontestable. Il nous est bien revenu, à de certains moments, que des radicaux songeaient à discuter ce droit. Cela ne nous regarde pas. Mais il nous paraît inadmissible que le parti radical songeât à accaparer tous les sièges.

Et maintenant, cartes sur table...

Il s'est créé, par suite de l'augmentation de la population, un sixième siège.

Il nous paraît que ce siège revient de droit au parti socialiste, qui compte dans notre pays un nombre considérable et sans cesse grandissant d'électeurs.

Nous avons des revendications à présenter sur le terrain fédéral, des idées à faire valoir, et pour cela, il nous faut un représentant à Berne.

L'heure n'est plus où le parti socialiste, écrasé sous un poids de préjugés absurdes, était mis systématiquement à l'index des affaires publiques.

A Bâle, les socialistes, — qui depuis longtemps sont représentés aux Chambres fédérales, — viennent de doubler leur députation un Grand Conseil, et d'obtenir un siège de conseiller d'Etat.

A Zurich, ils ont également doublé leur députation au Grand Conseil, et, par une victoire éclatante, ils viennent d'obtenir les 47 sièges, — la députation complète — de Zurich-Ausserzihl.

A Berne, on vient de leur accorder le siège de Président du Tribunal, — à M. Langhans, avocat.

Nous demandons à notre tour une représentation équitable aux Chambres fédérales.

Le parti radical possède déjà quatre sièges, — ce qu'il lui fera, en tenant compte du nouveau siège créé, les deux tiers de la députation. Or, il ne compte pas les deux tiers des électeurs.

Les radicaux ne sauraient, en bonne politique, être intransigeants. Partout où ils ont pratiqué pendant un certain temps l'exclusivisme, ils ont été frappés de dures leçons. Témoin l'échec du docteur Zoller, à Bâle, contre M. Speiser, conservateur, et celui du candidat radical de Zurich, battu pour la première fois par un démocrate, et le recul du parti radical à Zurich, à Berne, à Lausanne, et dans tant d'autres endroits. Nous n'évoquerons pas ici, les récents souvenirs du 13 juin.

Inspirés d'idées nouvelles, et sincèrement voués au progrès du pays, nous demandons à coopérer avec les autres partis, selon les droits que nous donne notre nombre, au travail commun, tant sur le terrain fédéral que sur le terrain cantonal.

Représentants la classe ouvrière, nous ne voulons pas être exclus des délibérations au sein des conseils de la nation.

Notre politique, — nous le voulons, nous le désirons, — pourra être une politique d'apaisement et de concorde entre tous les partis, ne faisant dépendre l'avenir du pays que du juste et sage équilibre des idées de tous.

Mais elle ne pourra être telle que si l'on fait droit à nos légitimes revendications, et si l'on nous accorde un siège aux Chambres fédérales.

C'est au parti radical qu'il incombe, avant la lutte, de faire cette juste concession.

Et nous ne faisons pas une prière, nous revendiquons un droit.

Et si ce droit nous est refusé, nous lutterons quand même, décidés en tout cas à prendre sur sur le terrain cantonal, et surtout sur le terrain communal, la revanche, — ou plutôt la rançon de ce qu'on nous aura refusé.

FRANCEUR.

Chroniques Neuchâteloises

Fédération cantonale du Grutli. — Se conformant aux décisions prises par la réunion

tenue à Cernier, au mois d'avril dernier, le Comité cantonal a fixé l'assemblée réglementaire d'automne au dimanche 5 octobre prochain, à 10 heures précises du matin, à Fleurier.

La matinée sera consacrée aux questions administratives. Les sections désirant présenter des propositions pour mettre à l'ordre du jour, voudront bien nous les faire parvenir jusqu'au 22 septembre.

Le local ainsi que l'ordre du jour leur seront communiqués plus tard.

A 2 heures de l'après-midi aura lieu une réunion publique de discussion et de propagande. Des questions d'actualité, au point de vue socialiste, y seront traitées par des orateurs français et allemands, dont nous nous sommes assurés le dévoué concours.

Vu l'importance exceptionnelle de cette assemblée, nous espérons que toutes les sections tiendront à honneur de s'y faire représenter.

Comité cantonal du Grulli.

Mademoiselle Adeline Dudlay, Sociétaire de la Comédie Française, à La Chaux-de-Fonds. — Notes biographiques. — Il nous a paru intéressant de donner sur Mlle Dudlay, l'éminente artiste qui jouera Hamlet sur la scène de notre Casino-Théâtre le samedi 20 courant, quelques notes biographiques: l'étoile de Paris est d'origine belge, elle a fait ses études au Conservatoire de Bruxelles sous l'intelligente direction de Mlle Tordons.

Elue sociétaire en 1889, Mlle Dudlay, après la retraite de Sarah Bernhardt, resta seule à porter le lourd fardeau du drame et de la tragédie. Elle joua au Théâtre Français toutes les héroïnes de Racine et de Corneille et obtint aussi de grands succès dans le répertoire moderne.

On n'a pas oublié que Mlle Dudlay faillit périr lors de l'incendie du Théâtre Français; elle ne dut la vie qu'à son courage et à sa présence d'esprit, car on dut la descendre du 4^e étage par une échelle de corde.

Il faut doublement bénir cet heureux sauvetage, car il nous permettra d'applaudir la grande tragédienne le samedi 20 courant dans Hamlet.

Chroniques Jurassiennes

PORRENTROY. — Dimanche dernier, l'assemblée communale a été assez agitée.

On sait qu'il y avait des tractanda d'une certaine importance sur le tapis.

M. le maire Maillat, au nom du Conseil municipal, présente un rapport sur les travaux de l'électricité, le coût de cette installation, les devis généraux, etc. Bref, il recommande l'adoption de l'éclairage électrique dans notre ville. Il dit qu'en adoptant le nouveau système d'éclairage, nous trouverons tous, des avantages importants. D'après sa manière de voir, l'usine à gaz restera cependant en fonction, car, il est incontestable que celle-ci nous rendra encore de réels services comme combustible et éventuellement comme éclairage dans le cas où un arrêt forcé viendrait à se produire à l'usine électrique.

MM. Von Dach et J. Frossard, au nom de la Commission du gaz, présentent des chiffres comparatifs desquels ils font ressortir l'avantage de l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz.

La réfection de l'usine à gaz, afin qu'elle soit à même de mieux desservir les quartiers extérieurs est devisée au prix de fr. 230,000 — chiffre sensiblement élevé pour la circonstance croyons-nous — la distribution annuelle du gaz dans nos rues nous coûte sensiblement plus cher que le devis arrêté pour l'électricité.

Il faut encore ajouter que le coût prévu pour l'éclairage électrique nous garanti la lumière la nuit entière, tandis qu'actuellement, nous sommes privés de lumière une partie de la nuit et certains quartiers n'en ont pas du tout.

M. Cuenat est partisan de l'éclairage électrique, mais il verrait avec plaisir que l'on ne s'embarque pas si lestement et que l'on nomme une commission chargée d'étudier à fond la question avant de se prononcer.

Une vive discussion s'en suit.

Le proposition de l'éclairage à l'électricité est adoptée à l'unanimité tout en conservant l'usine à gaz.

Viennent ensuite les demandes de subventions. Nous annonçons l'autre jour que la Société des automobiles demandait aussi de l'argent municipal comme subvention. Au dernier moment nous apprenions que la demande n'avait pas été maintenue.

C'était plus prudent.

M. le conseiller municipal Chavanne rapporte ensuite sur la subvention à l'Exposition agricole.

Ce bon M. Chavanne, comme il s'est donné de la peine pour avoir les 3000 fr. de ses protégés.

Il nous dit que toutes les communes du dis-

trict ont versé des allocations à l'Exposition agricole, il faut que Porrentruy fasse son devoir, il faut que notre ville ait aussi en honneur de manifester par une modeste allocation de 3000 fr. sa sympathie à cette grande classe de travailleurs, — quelle âme noble, ce M. Chavanne, — les agriculteurs.

Et il nous en dit comme ça au moins 30 minutes, au point que beaucoup d'assistants ne prenant pas ce verbiage intéressé, quittent la salle en maugréant.

Un de nos amis, le citoyen Gaibrois, l'arrête en si beau chemin et lui dit sèchement mais franchement que nous, ouvriers, ne partageons pas sa manière de voir.

D'abord dit-il, nous ne voyons en aucune manière où un intérêt quelconque puisse résulter pour nous de l'Exposition.

En votant la subvention demandée, c'est tout simplement prendre 3000 francs dans la poche des contribuables, qui sont il nous semble passablement serrés à présent.

Il propose purement et simplement le refus de toute subvention.

Le citoyen Nicol demande la parole, il est étonné, dit-il, qu'aujourd'hui on ne lise pas à l'assemblée le bilan municipal.

Il y a 4 mois, alors que les ouvriers demandaient un crédit pour des travaux à faire, l'adjoint Chavanne se contenta de nous faire la lecture des dettes de la commune, en prétextant que le budget actuel ne pouvait prévoir une certaine somme à distraire en faveur des sans-travail.

Aujourd'hui, même état financier, mêmes charges, mais on ne fait pas la même grimace.

Diab!e, il s'agit des amis ici, les paysans, ces rustres sont cependant bons à quelque chose, il faut s'aliéner leur sympathie, ne serait-ce qu'en cas d'élection aux Chambres fédérales. Ceux qui ont les yeux d'Argus valent bien les autres, hein M. Chavanne.

Tout en reconnaissant l'inutilité pour les ouvriers, de l'Exposition agricole, le citoyen Nicol est d'accord que l'on vote un crédit de 1000 fr. au lieu de 3000 fr., à condition que la somme de 12,000 fr., votés il y a quatre mois pour des travaux en faveur des chômeurs, soient immédiatement retirés des tiroirs et mis en activité.

Il dit que malgré qu'on n'ait rien voulu faire pour les ouvriers horlogers, ceux-ci, n'usant pas de rancune, veulent bien voter un crédit de 1000 fr., mais 3000 fr., ils s'y opposeront de toutes leurs forces.

M. Cuenat, prend aussi la parole dans le même sens que le citoyen Nicol, il recommande la somme de 1000 fr.

Les conservateurs, par l'organe de MM Boinay et Crevoisier, veulent voter 3000 fr.

D'après eux, ce n'est pas trop pour une chose aussi importante (*sic*).

C'était les mêmes qui disaient il y a 4 mois qu'il ne fallait pas allouer de crédit aux chômeurs, nos finances ne nous le permettaient pas.

Autre temps, autre chose, autres paroles.

Le citoyen Nicol demande le bulletin secret. 63 voix sont favorables au crédit de 3000 fr. et 43 pour celui de 1000 fr. Nous sommes encore une fois battus, mais la bande Chavanne, Boinay et consorts n'a qu'à bien se tenir, nous en sommes à 20 voix seulement en infériorité.

Encore quelques pas et cela y sera. Si tous nos amis voulaient faire leur devoir de citoyen en portant présence aux assemblées, nous aurions déjà doublé l'effectif dont nous disposons. En tout cas, M. Chavanne peut dire qu'il n'a pas eu les 3000 fr. de notre ville de bon gré, à sa place nous hésiterions pour les prendre.

Lundi dernier, dans la matinée, le jeune Ernest Bandelier, âgé de 10 ans, fils de Albert, cultivateur à Porrentruy, gardait le bétail dans le finage du côté de la carrière de MM. Corbat & Vermot. Il est entré dans cette carrière et s'est emparé d'une cartouche de dynamite. En jouant avec celle-ci, elle fit explosion et abîma les deux mains ainsi que la jambe gauche du petit imprudent. Ses blessures ne paraissent pas graves, cependant il a été conduit à l'hôpital.

Capitaliste et dépopulation

Le capitalisme est un fléau qui frappe de stérilité tout ce qu'il touche. Il importe donc d'en délivrer la Terre si l'on ne veut pas qu'il la dépeuple.

L'Irlande, pays de grande propriété et d'exploitation effrénée, comptait, en 1841, 8,197,600 habitants; en 1901, sa population était tombée à 4,456,548 habitants. Perte, en 60 ans 3,741,000 habitants ou 47 0/0 près de la moitié.

Tel est le résultat de l'accaparement par une poignée de verrats capitalistes, des sources de la richesse terrestre et instruments de travail.

Le Capitalisme est l'œuvre de la Mort.

Le prix du pain

S'il plaît aux boulangers, le prix du pain va baisser.

La récolte des blés en Russie dépasse la bonne moyenne. A son tour, le gouvernement des Etats-Unis que la récolte de 1902 donnera 173 millions 185,000 quintaux métriques de blé. Ce chiffre n'a jamais été atteint ou dépassé que deux fois, en 1901 et 1898.

D'autre part, on calcule qu'il reste encore dans les fermes nord-américaine 15 millions de quintaux de vieux blés. Allons donc, un bon mouvement, messieurs les boulangers, ne vous faites pas prier!

Bibliographie

Parmi les nombreux calendriers qui paraissent ces jours-ci, l'*Almanach Romand* se fait particulièrement remarquer par son extérieur coquet et patriotique, son impression soignée ses nombreuses et belles illustrations et son contenu aussi agréable que varié.

La première partie, le calendrier proprement dit, renferme entre autres une liste complète des foires et marchés les plus importants de la Suisse et des arrondissements limitrophes français, italiens et d'Alsace-Lorraine.

Une jolie nouvelle, des récits humoristiques, des anecdotes feront les délices de ceux qui cherchent surtout dans l'almanach de quoi s'amuser.

L'*Almanach Romand* mérite de trouver une place sur la table de la famille.

Loterie du Théâtre de la ville de Berne. — L'émission B comprenant 300,000 billets à fr. 1. — est mise en vente dès maintenant (voir aux annonces). Une somme de **150 milles francs** est de nouveau réservée aux numéros gagnants et le **gros lot** est de **30,000 francs**. Les billets sont en vente dans les mêmes dépôts que pour l'émission A.

Camarades ouvriers ?

Votre journal *La Sentinelle* devient trop petit pour insérer tout ce que nous avons à dire; les injustices sociales à signaler font éclater notre cadre, nous devons retarder constamment des publications intéressantes.

Camarades, trouvez-nous quelques cents abonnés de plus et nous pourrions agrandir, il le faut pour vous défendre tous efficacement et pour que personne ne soit négligé.

C. NAINE.

Bataillon de Pompiers
Tous les hommes incorporés dans le bataillon de pompiers, habitant la ville ou le quartier des Eplatures, reçoivent l'ordre de se présenter à l'inspection qui aura lieu le **lundi, 22 septembre 1902.**
Rassemblement à 1 heure de l'après midi, aux hangars respectifs des compagnies.
La Chaux-de-Fonds, le 12 septembre 1902.

Conseil communal.

Prolongation de concours pour un bâtiment d'archives à Neuchâtel
Le concours pour bâtiment d'archives à Neuchâtel est prolongé du **30 septembre au 15 octobre prochain.** Neuchâtel, le 12 septembre 1902.
H-2355-N

Le Conseiller d'Etat,
Chef du Département des travaux publics,
Frédéric SOGUEL.

Editeur responsable de la *SENTINELLE*:

C. NAINE, Chaux-de-Fonds

Cercle Ouvrier, Rue de la SERRE 35^a

Imprimerie B. MARQUIS, Porrentruy.

LOTÉRIE

DU O-H-9020

Théâtre de la ville de Berne

Emission B de 30.000 séries de 10 billets = 300.000 billets à Fr. 1. Plan de tirage comme l'émission A: 8640 lots, gagnant au total Fr. 150.000.

Gros lot: Fr. 30,000

Une remise avantageuse est faite aux revendeurs

On peut se procurer de ces billets au comptant ou contre remboursement dans les dépôts de vente qui ont été désignés pour l'émission A, lesquels fourniront gratuitement, après le tirage, la liste des numéros gagnants.

Saison d'Automne CHAPEAUX DE FEUTRE

Parapluies

Chapeaux de cérémonies
Casquettes
Bérets
Cravates

Assortiment complet dans tous les genres du meilleur marché au plus cher.

10, RUE NEUVE, 10

Se recommande.

J. Verthier.



Conformateurs — Réparations.

AU LION

AU LION

Immense choix de

CHAUSSURES

AU LION

10, Place Neuve, 10

G. STUSSI.

AU LION

AU LION

Catarrhe des poumons

du pharynx, de l'estomac

et des intestins

Depuis 4 ans, je souffrais de *catarrhe des poumons*, de *toux*, *expectoration*, *respiration difficile*, j'étais devenu d'une *maigreur extrême* et je ne parvenais pas à vaincre un état de *fatigue* et de *somnolence* qui m'était devenu habituel. Des personnes de ma connaissance me conseillèrent de m'adresser à la *Polyclinique privée de Glaris*, qui me guérit rapidement. Mon mari, en constatant les rapides progrès de ma convalescence, se confia également aux soins de l'établissement de Glaris pour une maladie chronique dont il était atteint depuis longtemps, un *catarrhe du pharynx*, de *l'estomac* et *des intestins*, en même temps qu'il était sujet à une *constipation* continuelle, à des selles pénibles *flatuosités*, éprouvait une fatigue constante qui l'affaiblissait à vue d'œil et souffrait beaucoup de la gorge. La *Polyclinique privée de Glaris* nous traita par correspondance tous les deux et réussit à guérir mon mari aussi bien que moi. Les divers symptômes de notre maladie diminuèrent peu à peu et nous sommes actuellement parfaitement rétablis. Nous consentons volontiers à laisser publier cette attestation, non seulement par reconnaissance, mais encore pour rendre service à d'autres malades, auxquels nous recommandons chaudement l'établissement de Glaris. Altendorf près Lachen, Ct Schwyz, le 24 juin 1900. Colombe Steinegger, cantonnière. Signature légalisée par A. Knobel, syndic de la commune d'Altendorf, le 24 juin 1900. Adresse: *Polyclinique privée, Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris.* 361

Belle maculature

au bureau de La SENTINELLE, Chaux-de-Fonds

Ouvriers, approvisionnez-vous chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces

Allumettes souffrées

Caisse de 200 gr. boîtes rond. fr. 7.50
Caisse de 400 gr. boîtes rond. fr. 10.90
tant que provision.

WINIGER, dépôt de fabr., Boswyl

Dépôts: Winiger, Romanshorn.
Furrer-Notter, Rapperswyl.

(H-4886-Q) 729

Favorisez

l'industrie suisse

Régulateurs très soignés, de toute beauté, fabrication suisse, se trouve en grand choix chez A.-L. DUBOIS, 14, Numadros, 14, La Chaux-de-Fonds, à des prix très modérés. Se recommande.

Café

5 kg. Café, fin vert fr. 4.40
5 kg. Campinas, fin fr. 5.90
5 kg. Costa Rica, vert foncé fr. 7.20
5 kg. Jaune, gros grains fr. 7.60
5 kg. Vérit. perlé, surfin fr. 7.90
5 kg. Perlé sup. fr. 9.40
5 kg. Péranger Libéria fr. 9.60
5 kg. Ceylon, vér., surfin fr. 10.80
5 kg. Campinas, torréf. fr. 7.80
5 kg. Perle, torréf. fr. 9.90
Reprise, si l'envoi n'est pas satisfaisant.

WINIGER, maison de gros, BOSWYL

Dépôts: Winiger, Romanshorn.
Furrer-Notter, Rapperswyl.

(H-4887-Q) 730

Dès aujourd'hui

j'ai réduit le prix de la vente de bois au détail comme suit:

Bois de sapin à 1 fr. le sac.

Bois de foyard à 1 fr. 20 le sac.

Achat de Chiffons, Os, Ferraille et vieux métaux.

Se recommande,

G. ULLMO Fils,

rue des Terreaux, 15,

LA CHAUX-DE-FONDS

AVIS

Le public est informé que la foire au bétail qui devait avoir lieu le 1er octobre, aura lieu le 30 septembre prochain jour fixé pour le concours de la race noire et blanche.

Direction de police.

Articles pour salle d'armes, équipement de mesure et parade, couleurs et tous les articles de dédicace, fabrique comme spécialité

Emile LUDKE, ci-devant Carl Kahn & fils, Jean 4, fabrique la plus ancienne et la plus importante d'ustensiles pour étudiants de l'Allemagne. Catalogue gratis. Médaille d'or. (Bwg-180)

En 2-8 iours

les goîtres et toute grosseur au cou disparaissent: 1 flacon à 2 fr. de mon eau antigoitreuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement bourdonnement et dureté d'oreilles,

1 flacon, 2 fr.

S. FISCHER, médecin-praticien, à GRUB, (Appenzell Rh.-Ex.).

Avis de la Préfecture de La Chaux-de-Fonds

Perception de l'impôt direct pour 1902

Le préfet du district de La Chaux-de-Fonds, agissant en exécution de la loi sur l'impôt direct du 25 février 1892, informe les contribuables de ce district que la perception de l'impôt pour l'exercice courant aura lieu comme suit:

1. Pour La Sagne

A l'Hôtel-de-Ville de La Sagne, le jeudi, 11 septembre prochain, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

2. Pour les Planchettes

Au bureau de la Préfecture, le vendredi, 12 septembre prochain, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

3. Pour La Chaux-de-Fonds

Au bureau de la Préfecture, du samedi, 13 septembre au samedi, 20 septembre prochain, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci-dessus, peuvent le faire, dès aujourd'hui, à la Préfecture.

Les personnes soumises à l'impôt en vertu de la loi et qui n'auraient pas reçu de mandat, sont tenues d'en aviser la Préfecture.

Elles sont, du reste, recherchables pendant 10 ans, pour la totalité des impôts, dont elles n'auraient pas reçu le mandat (article 22 de la loi).

Trente jours après celui fixé pour la perception, le préfet invite, par lettre cachetée, les retardataires à s'acquitter, en les rendant attentifs à la surtaxe établie à l'article suivant (article 25 de la loi).

A défaut de paiement dans la quinzaine qui suit cette invitation, il est ajouté à l'impôt une surtaxe de 5 0/0 et, à la réquisition du préfet, il est procédé contre les retardataires par la voie de la poursuite pour dettes (article 26 de la loi).

Le contribuable en réclamation doit, malgré le recours qu'il a formé, s'acquitter de son impôt dans le délai fixé pour la perception. Si le Conseil d'Etat fait droit au recours, la différence entre la taxe primitive et le chiffre fixé en dernier ressort, lui est restituée par les soins du Département des finances (art. 27 de la loi).

La Chaux-de-Fonds, le 30 août 1902.

Le préfet, N. Droz-Matle.

FLEURIER

La Caisse d'Epargne de Neuchâtel a l'honneur d'informer le public de Fleurier, qu'ensuite de la démission, pour cause de santé, de M. Albert Dubois, l'honorable titulaire de l'Agence de cette localité, M. Louis-Frédéric Robert, ancien instituteur, a été nommé Correspondant de la Caisse d'Epargne à Fleurier, et que c'est à lui qu'il devra s'adresser pour l'avenir.

Neuchâtel, le 10 septembre 1902.
(H-2288-N)

Le DIRECTEUR.

Tombola de la musique

L'AVENIR, Eplatures

1^{er} lot: Une génisse fr. 400 — 2^e lot: 1 secrétaire fr. 250

3^e lot: Un canapé fr. 150 — 4^e lot: 1 régulateur fr. 75

Dernier lot: 1 montre chronomètre fr. 50

Prix du billet 50 cent. En vente partout

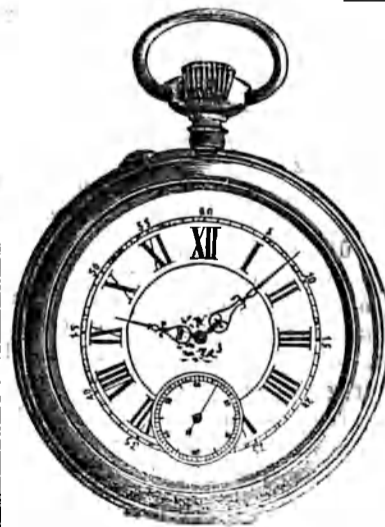
Les lots sont reçus avec reconnaissance chez MM. J. Friedlin, Grenier, 3. — Vital Mathez, Léopold-Robert, 100. — H. Schenk, Parc, 88. — Henri Bech, Hôtel-de-Ville, 7b, aux Eplatures. — Jean Girard, président de l'Avenir. — Charles Dreyer, secrétaire-caissier et au local, Café Spiller.

SAGNE - JUILLARD

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robert, 38

TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889 TÉLÉPHONE



Bijouterie

Alliances 18 Kts

Montres

RÉGULATEURS

COUCOUS

RÉVEILS

PENDULES

Réparations

Garantie absolue

Par les soins de la Jeunesse Socialiste sont mises en vente au bureau de la Sentinelle, les brochures suivantes:

	c.	Franco
Le Collectivisme, par Jules GUESDE	10	15
L'Internationale, avec musique	5	10
Aux jeunes gens, par KROPOTKINE	10	15
Le Collectivisme, 2 tomes, par LA FONTAINE	15	20
Aux femmes, d'Urbain GOHIER	10	15
La femme esclave, par CHANGHI	10	15
Le 1er Mai, par M. de AMICIS	10	15